

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

LES MARTRES SUR MORGE

REUNION DU JEUDI 18 JUIN 2020 - 19h30

Présents :

Eugène CHASSAGNE, Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Dominique MODISTA,

Luis CRESPO, Marie-France LABBE,

Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Joël COTTE, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Anne BOROT

Présentation du projet d'installation d'une antenne relais Free Mobile

Le conseil municipal, en début de séance, accueille deux représentants de la société Free Mobile.

Le contrat d'itinérance qui lie la société Free Mobile avec le réseau national Orange prend fin prochainement et elle est dans l'obligation d'installer des antennes relais afin que ses clients puissent continuer d'utiliser les services de Free. L'implantation se fait en fonction du maillage existant.

Dans un premier temps, Free Mobile contacte les collectivités pour rechercher un terrain communal à louer afin d'implanter un pylône d'une hauteur d'environ 30 mètres. L'offre de loyer est de 4.000 € annuel, négociable, pour un bail de 12 années, reconductible par période de 6 ans.

Si un terrain communal est trouvé, l'étude de faisabilité est aux frais exclusifs de Free Mobile et en concertation avec la municipalité. Un projet de bail sera ensuite réalisé.

Des questions sont posées aux représentants, notamment sur le choix du terrain, la distance à respecter vis-à-vis des habitations, les nuisances possibles, le bail, la qualité de réception.

Les représentants de Free Mobile peuvent mettre en place des permanences afin de fournir des explications plus précises aux habitants qui le souhaitent.

Dans le cas où la commune donne son aval, l'étude de faisabilité sera lancée pour une installation du site, 6 à 8 mois plus tard. Dans le cas contraire, la société Free Mobile devra trouver un terrain privé.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal sur cette proposition. Par 14 voix « POUR » et 1 voix « ABSTENTION », le conseil est d'accord pour que la société Free Mobile démarre une étude de faisabilité sur un terrain communal route de Maringues et que Monsieur le Maire engage une négociation concernant le loyer.

Monsieur le maire demande l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour :

- Vote des subventions communales aux associations
 - Loyer du salon de coiffure
-

1. Vote du budget aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention aux associations suivantes pour l'année 2020, au même montant que l'an dernier.

Amis de la musique	50 €	Entente sportive football	300 €
Anciens combattants	50 €	Football enfants	150 €
Chasse	150 €	Mieux vivre aux Martres	50 €
Balozat	150 €	Moto club	300 €
Entente basket	150 €	APEM	200 €
Comice agricole	100 €	Pétanque des Charmes	150 €
Comité des fêtes	150 €	Tennis club	150 €
Coopérative scolaire	100 €	Les amis du patrimoine	100 €
Paroisse Saint Michel	50 €	The western rider	50 €

Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal et adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les versements aux associations.

2. Compte administratif

Lecture et explication du compte administratif.

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	477.119.79 €	595.772.51 €
	Section d'investissement	349.720.68 €	632.557.42 €
Report de l'exercice 2018	Section de fonctionnement		57.460.90 €
	Section d'investissement		15.146.90 €
Restes à réaliser en reporter en 2020	Section d'investissement	161.848.21 €	
TOTAL CUMULE		988.688.68 €	1.300.937.73

3. Vote du budget primitif

Le budget primitif de la commune est détaillé et expliqué aux membres du conseil.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	512.899.62 €	436.786.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		76.113.62 €
TOTAL section	512.899.62 €	512.899.62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	326.476.05 €	190.340.62 €
Reste à réaliser	161.848.21 €	

Solde d'exécution reporté		297.983.64 €
TOTAL section	488.324.26 €	488.324.26 €
TOTAL DU BUDGET	1.001.223.88 €	1.001.223.88 €

Après échanges, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4. Loyer salon de coiffure

En raison de la situation sanitaire que nous traversons, le salon de coiffure a été fermé pendant deux mois. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer un geste en faveur de la coiffeuse, à savoir lui supprimer deux mois de loyer. Les membres sont d'accord avec cette proposition à l'unanimité.

5. Cession de parcelles pour l'épicerie

Afin de permettre la réalisation de la construction d'un multiple rural, il est nécessaire de céder la parcelle communale cadastrée C 754, place de l'église au profit de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, moyennant l'euro symbolique.

Après échanges, le conseil approuve à l'unanimité cette cession et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

6. Nomination des délégués en CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le nombre des membres du CCAS à 8 membres (4 élus et 4 membres non élus). Parmi les conseillers municipaux sont désignées les personnes suivantes :

- Madame Aurélie CHAMPION
- Monsieur Luis CRESPO
- Madame Evelyne DATARIO
- Madame Angélique GARMIS

Monsieur le Maire est président et Madame Maddy MASSON sera sa suppléante.

7. Désignation d'un représentant au sein des différentes assemblées de SEMERAP

Un délégué doit représenter la commune aux assemblées générales et conseils d'administration de la SEMERAP car la commune est actionnaire. Monsieur le Maire propose Marie-France LABBE.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association Vital Limagne. Cette association propose des séances de gymnastique et souhaiterait utiliser la salle des fêtes une fois par semaine.
Après discussion, les membres du conseil sont d'accord, moyennant une participation pour la location de la salle des fêtes d'un montant de 120 € annuel.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciements reçue d'une habitante de la commune, pour l'aide apportée, notamment par le CCAS, durant sa période où elle a eu des problèmes de santé.
- L'Education Nationale, pour l'école des Martres, recherche une personne de 18 à 25 ans pour occuper un emploi civique. Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie.

- Une famille des Martres a adressé un courrier à la commune concernant un problème d'environnement. La commission chargée de ce sujet, prendra contact avec cette famille.
- Les propriétaires doivent consulter le règlement d'urbanisme appliqué sur la commune avant d'effectuer des travaux (hauteur de mur par exemple).
- Depuis le 8 juin dernier, la plateforme numérique « Maboutik » est en ligne. Outil pour redynamiser les commerces des centres-bourgs et centres-villes du territoire RLV, cette plateforme met en valeur l'offre commerciale sur le territoire de Riom Limagne et Volcans pour les commerces situés dans les bourg-centre, les centre-ville et les quartiers. A ce jour, plus de 60 commerçants ont créé leur e-boutique et la plateforme recense près de 700 références produits : vêtements, bijoux, produits alimentaires, produits cosmétiques, biens immobiliers, restaurants, jouets, maison-déco, etc...

De plus, Riom Limagne et Volcans a activé la vente en ligne des PASS'COMMERCES pour soutenir la consommation locale. Pour l'achat d'un « PASS Commerce » de 20 €, le client bénéficiera d'un chèque d'une valeur faciale de 25 €. Commercialisé exclusivement sur « Maboutik » et chez les commerçants l'acceptant (près de 50 commerces à ce jour).

Pour plus d'informations :

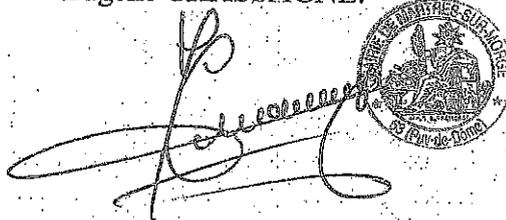
www.maboutik-rlv.com

<https://www.rlv.eu/actualites/une-plateforme-numerique-pour-dynamiser-le-commerce-local-2107.html>

- Le conseil municipal adresse ses remerciements aux gérants de l'épicerie du moulin, qui, pendant cette période, ont su faire le nécessaire pour que leurs clients puissent effectuer leurs courses en toute sécurité.

Fin de la réunion à 22h45.

Le Maire,
Eugène CHASSAGNE.



Il est demandé aux habitants de la commune, de respecter la tranquillité du voisinage.

Pour rappel, les bruits commis entre 22 heures et 7 heures, constituent un tapage nocturne et peuvent être punis (article R.623-2 du code pénal).

AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, bénévoles, associations, législation...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVE UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire. Contactez le maire ou le commissariat, le journalier du département.

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

- vous pouvez faire la déclaration de perte :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au 08 10 778 778 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT-ANIMAL PERDU
- en utilisant le service www.filapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)...

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l'I-CAD : 08 10 778 778

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service Filapat (www.filapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DÉPEND DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSÉ OU TOMBÉ DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : 01 58 58 58 35

4. VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Écrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ne sachant des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre témoignage sera apprécié, mais il ne sera que votre déclaration devra être signée.

FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX
01 36 49 16 16
contact@fondationassistanceauxanimaux.org

S.P.A. SERVICE ENQUÊTES
Signaler une maltraitance par Internet:
www.laspa.fr (formulaire en ligne)

ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir le Contactez-vous e)
BP. 20036, 93268 PIERRES VERTES - Tel : 01 46 91 54 64

CHEVAUX, ANES...MALTRAITÉS :

CHEM : tel. 01 69 19 72 24, chemparis@gmail.com
et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SALVAGES :

Contacter FONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)